

Dans son édito du Trait d'Union Spécial AG 2018, Roland Desbordes écrivait : « Cette année sera donc celle du défi de la transition de présidence » et il rajoutait « ...je suis persuadé que cela se passera pour le mieux. J'ai totalement confiance pour cela en l'équipe en place. »

Il avait raison, un nouveau tandem à la tête de l'association, président et vice-président, est venu pérenniser la bonne marche de la structure et rassurer toutes les parties prenantes. Il va de soi que le Bureau, le Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel salarié, ont largement participé à cet équilibre. C'est ce travail d'équipe qui fait la force de la CRIIRAD. Cependant il est nécessaire de veiller au grain et de savoir donner le coup de barre approprié pour éviter de heurter les récifs car les écueils ne manquent pas, qu'ils soient naturels ou artificiels.

Avant de continuer ce rapport moral, il est bon de rappeler les fondamentaux qui président à l'existence de la CRIIRAD. Dans l'article premier de ses statuts, elle a défini ses missions :

*« - traiter toute question relative aux rayonnements ionisants ainsi qu'aux substances et équipements qui les génèrent, de façon non limitative, et notamment sur les plans scientifique, technique, sanitaire, juridique et administratif. Le champ d'intervention de la CRIIRAD recouvre notamment les utilisations civiles et militaires de l'énergie nucléaire, la radioactivité naturelle et artificielle, le contrôle de l'état radiologique de l'environnement ainsi que le fonctionnement et l'impact, en situation normale ou accidentelle, des installations qui fabriquent, exploitent, détiennent, stockent ou utilisent des matières radioactives. - défendre sur toutes ces questions :*

- le droit d'être informé et de participer aux processus de décision;*
- le droit de vivre dans un environnement exempt de pollutions radioactives et de disposer d'aliments et de produits dépourvus de risques radiologiques;*
- le droit d'être protégé contre les dangers et les risques induits par l'exposition aux rayonnements ionisants et aux substances radioactives.*

*L'action de la CRIIRAD concerne en particulier les dispositions normatives, législatives et réglementaires ainsi que toute pratique susceptibles de nuire à la protection de l'environnement et des personnes et aux garanties qu'elles sont en droit d'exiger. Dans le cadre de ses missions, l'association peut représenter, en tout lieu et auprès de tout organisme ou instance, et notamment en justice, les intérêts matériels et moraux de ses membres pris individuellement ou dans leur ensemble, et, le cas échéant, les intérêts matériels et moraux de personnes non adhérentes (travailleurs, consommateurs, patients, etc...). La CRIIRAD se réserve le droit d'étendre son champ d'action à d'autres types de rayonnements que les rayonnements ionisants et à d'autres types de pollutions. »*

La question est souvent posée, mais les statuts de la CRIIRAD ne sont donc pas ceux d'une association antinucléaire, n'en déplaise à l'avocat d'EDF lors du récent procès

sur les fuites de tritium de 2013 au Tricastin, à certains rédacteurs de Wikipédia et à tous nos détracteurs... Notre association se fait fort de le marteler chaque fois que cela est nécessaire : elle donne les moyens à toute personne ou tout groupe de personnes, par l'intermédiaire de ses analyses et de ses études, de se faire sa propre opinion.

La CRIIRAD s'est créée en 1986 parce que le réacteur n°4 de Tchernobyl a explosé et qu'il a été suivi par le mensonge de l'Etat français. Les accidents nucléaires sont des événements majeurs pour l'humanité tout entière mais bien sûr aussi pour les individus. Celui de Fukushima, en 2011, a profondément marqué les salariés et les administrateurs de la CRIIRAD qui se sont mobilisés pour prélever, analyser, pour informer, protéger les populations victimes. L'ensemble du personnel et une partie du CA s'est investi, peut-être au-delà du raisonnable, mais peut-on le leur reprocher ? La période difficile de 2012/2013 qui a suivi, a laissé des blessures dont il faut bien reconnaître que certaines n'étaient pas totalement refermées 5 ans après. Une médiation avec cohésion d'équipe, administrateurs et salariés, encadrée par des médiatrices professionnelles durant l'été 2018, a permis d'obtenir un résultat positif, chacun ayant pris part à la reconstruction. Retrouver la confiance était essentiel, la cohésion continue à se bâtir aujourd'hui et nous devons consacrer toute notre énergie, aux missions que l'Assemblée Générale nous a confiées.

Les dotations d'état aux collectivités sont revues à la baisse et des collectivités se désengagent, par effet de ricochet, le résultat s'est vite fait sentir : tout le monde au régime sec ! Des études qui ne trouvent plus preneur ou au moindre coût, des balises sans financement donc sans suivi et sans analyse, la situation devenait préoccupante. En créant le fonds de dotation, un accès aux legs et aux donations, nous ouvrons une autre voie aux équilibres financiers et nous nous donnons les moyens de continuer notre travail de recherche et d'information.

La nouvelle réglementation sur le radon, avec les décrets d'application de cet été, pouvait enfin nous donner l'espoir que cette fois-ci c'était la bonne. Il y a bien des dispositions en faveur des Etablissements Recevant du Public (ERP) et du milieu du travail, mais bien souvent elles sont contradictoires ou en opposition. Les positions de l'IRSN se contredisent d'une année sur l'autre sans que cela ne pose de problèmes particuliers. Et puis toujours rien pour les propriétaires privés, pas d'obligation. Une école maternelle, pour des taux excessifs de radon, peut être fermée dans l'attente d'une réhabilitation, mais l'enfant peut rentrer dans la maison de ses parents qui jouxte l'école, avec le même taux de radon. Les locataires sont livrés au bon soin des propriétaires...

Cette année, est annoncé un nouveau Plan National sur la Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), avec un débat organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). L'actualité le repousse et les élections européennes le fragmentent. La CRIIRAD a décidé de boycotter le débat officiel : elle en a marre des mensonges comme cette grande consultation sur la cuve de l'EPR de Flamanville. Malgré les contrefaçons, les défauts de fabrication, les anomalies sur les soudures, l'ASN donne l'autorisation du démarrage, mais attention, avec une marche à vitesse réduite

jusqu'au changement du couvercle...dans sept ans. Le fleuron de la technologie au super rendement, va fonctionner comme une vieille chaudière prête à exploser. Chapeau l'artiste ! Pourquoi nous demander notre avis si c'est pour ne pas en tenir compte ?

Même chose pour Cigéo à Bure, Centre Industriel (de stockage) Géologique. L'avis du public a été demandé : il était contre. Alors les pouvoirs publics le font quand même mais, en introduisant une fumeuse notion de « réversibilité » - même eux n'y croient pas - lobbies obligeant. Ne parlons pas des anciennes mines d'uranium (plus de 250 sur le territoire français), des centaines de lieux présentent une radioactivité anormalement élevée du fait de la réutilisation de «stériles radioactifs» qui ont servi de remblais, pour les routes, les chemins, les terrassements, comme le parking du terrain de foot de Gueugnon qui, grâce à la CRIIRAD après une lutte acharnée, a été reclassé en centre de stockage de déchets radioactifs, interdit au public. Que dire d'Arlit au Niger, où les dizaines de millions de tonnes de résidus radioactifs issus des mines d'uranium exploitées par les filiales d'ORANO (ex AREVA) sont à l'air libre. Les poussières radioactives et le radon peuvent alors être dispersés au gré des vents. Nous allons suivre et traiter à notre manière ce débat public qui doit commencer le 17 avril et se terminer le 23 septembre. A chaque étape, nous commenterons le sujet abordé, par une analyse critique, sur notre site.

Un autre combat que nous menons cette année, en relation avec l'association, RECH, Réaction En Chaîne Humaine, est celui de l'abrogation du traité Euratom. Signé en 1957 par six membres fondateurs dont la France, il régit tout ce qui a trait au nucléaire en Europe et s'emploie à développer l'énergie nucléaire. En orientant les finances disponibles dans sa direction, il étouffe le développement des énergies renouvelables. Il échappe bien sûr au droit ordinaire de la Communauté Européenne en fonctionnant en dehors : aucun député européen n'a de prise sur lui. Il est dans les mains de six chefs d'état, autant dire des lobbies, qui fixent jusqu'aux normes de contamination en situation accidentelle et post-accidentelle. La France a choisi les plus élevées, 100 mSv (millisieverts) en situation accidentelle et 20 mSv en situation post-accidentelle. 20 à 100 fois la norme annuelle admissible pour le public fixée à 1 mSv. On nous prépare donc à vivre en zone contaminée...

Je m'arrête là, je ne vous en dis pas plus, le reste se trouve dans le rapport d'activité et dans le rapport d'orientation. Dans le rapport financier vous trouverez un bilan 2018 à l'équilibre, grâce l'emploi des fonds exceptionnels de 2016. Le prévisionnel 2019 devrait aussi être équilibré mais sous réserve d'identifier des financements complémentaires. Plus que jamais la CRIIRAD a besoin de vous dans la phase de transition actuelle. Comme je vous l'ai déjà dit, sans vous nous ne sommes rien, avec vous, nous sommes tout. Votre soutien est essentiel. Le combat est rude et la route est longue, mais nous voulons relever ce défi.

Le Président Didier Glatigny

